



N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Subside.- Asbl "Association du Quartier Bruegel et des Marolles" : 12.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville;

Considérant que l'asbl Association du Quartier Bruegel et des Marolles s'engage à fleurir les pieds d'arbres pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 12.500,00 EUR à l'asbl Association du Quartier Bruegel et des Marolles;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 12.500,00 EUR à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire 2020 est octroyé à l'asbl Association du Quartier Bruegel et des Marolles pour fleurir les pieds d'arbres.

Annexes :